



COMMUNE DE GLAIGNES

DÉPARTEMENT DE L'OISE

ARRONDISSEMENT DE SENLIS

CONSEIL MUNICIPAL DU 4 MARS 2026

PROCES VERBAL

Séance du Conseil Municipal
du 4 mars 2026 à 18h30,
réuni à la Mairie,
sous la présidence de
Madame Marie-Paule TARDIVEAU, Maire

Conseillers en exercice	:	9
Conseillers présents	:	8
Nombre de pouvoir	:	0
Nombre de votants	:	8

Date de convocation : 26 février 2026

Étaient présents :

Marie-Paule TARDIVEAU, James MARTIN, Patrice MAIELLO, Bernard GAY, Gwladys GENON,
Marie-Josèphe LAHAYE, Romain ODENT, Françoise RAYSSIER.

Était absent excusé :

James BOULANGER

Est désigné secrétaire de séance :

James MARTIN

Madame le Maire ouvre la séance et soumet au Conseil municipal l'approbation du procès-verbal de la séance du mercredi dix-sept décembre deux mil vingt-cinq.

Le procès-verbal, mis aux voix, est adopté à l'unanimité.

Il est précisé qu'aucune délibération n'est inscrite à l'ordre du jour.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Organisation du bureau de vote du 15 mars 2026
2. Suivi du projet de micro-crèche
3. Situation des emprunts et de la trésorerie

1. ORGANISATION DU BUREAU DE VOTE – SCRUTIN DU 15 MARS 2026

Le Conseil municipal valide l'organisation du bureau de vote pour la journée du 15 mars 2026 comme suit :

<i>Plage horaire</i>	<i>Assesseur</i>	<i>Président</i>	<i>Assesseur</i>
08 H 00 – 10 H 30	Cyril WIGNOLLE	Patrice MAIELLO	Gwladys GENON
10 H 30 – 13 H 00	Françoise RAYSSIER	James MARTIN	Catherine ISAAC
13 H 00 – 15 H 30	Marie-Josèphe LAHAYE	Bernard GAY	Natacha PICARD
15 H 30 – 18 H 00	Lionel WARLOT	Marie-Paule TARDIVEAU	Stéphane RENESSION

Les membres du Conseil remercient les élus et volontaires pour leur mobilisation.

2. MICRO-CRÈCHE

Madame le Maire informe le Conseil des avancées concernant le projet de micro-crèche :

- Un géomètre est intervenu afin de délimiter le terrain, permettant ainsi l'attribution d'une adresse officielle au site.
- Lors de la prise de possession des locaux par les futurs locataires, fixée au 1er avril 2026, un état des lieux sera réalisé par un huissier de justice.
- Il est rappelé que :
 - Une caution équivalente à deux mois de loyer sera demandée ;
 - Le paiement des loyers débutera à compter de septembre 2026.

3. EMPRUNT ET TRÉSORERIE

Le Conseil est informé que le délai de versement des subventions ayant été prolongé, la commune a dû procéder au déblocage d'une somme de :

- 150 000 € sur l'emprunt à court terme d'un montant total de 500 000 €.

Cette mobilisation de trésorerie permet de :

- Financer le solde des travaux de la micro-crèche ;
- Maintenir le règlement des charges courantes de la commune.

REMERCIEMENTS

Pour clôturer la séance, Madame le Maire tient à remercier l'ensemble de son équipe pour le travail accompli ainsi que pour son implication tout au long du mandat.

Aucune autre question n'étant soulevée, la séance est levée à 20 H 00.

Le Secrétaire

James MARTIN



Le Maire

Marie-Paule TARDIVEAU

